



POURQUOI UNE CHARTE ?

Etat des lieux

Les molécules utilisées pour le désherbage des zones non agricoles (glyphosate, aminotriazole, diuron, mécoprop...) sont régulièrement détectées dans les eaux superficielles et souterraines d'Auvergne.

Responsabilité de chacun

- les communes sont des consommateurs non négligeables de produits phytosanitaires
- les risques de transferts de produits phytosanitaires vers les rivières sont beaucoup plus importants en zones urbanisées (surfaces imperméables) que sur des terres agricoles
- les zones urbaines sont souvent proches d'un point d'eau ou connectées directement au réseau d'évacuation des eaux pluviales, d'où un transfert rapide sans dégradation préalable des molécules

Diagnostic

Un audit sur les pratiques phytosanitaires des communes révèle :

- beaucoup de mauvaises pratiques (surdosage, déversement dans les égouts...)
- une non-conformité des locaux de stockage, des équipements de protection individuelle, des produits utilisés...
- un manque flagrant de formation

Actions

La prévention des pollutions est un enjeu majeur en matière de santé publique et de protection de l'environnement. La réduction des sources de contamination des eaux est donc une priorité pour les membres du Groupe PHYTEAUVERGNE.

Financiers Contact La charte est aujourd'hui présente dans 8 régions de France



contact@fredon-auvergne.fr
04 73 42 14 63

www.fredon-auvergne.fr



1) Traitez mieux

En connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement (cette étape passe par une mise en conformité préalable avec la réglementation en vigueur).

2) Traitez moins

En raisonnant et en repensant l'entretien de tous les espaces communaux pour aboutir à la mise en place d'une gestion différenciée.
En faisant appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces.

3) Ne traitez plus chimiquement

En interdisant toute utilisation de produits phytosanitaires à ses propres services mais aussi aux prestataires et en invitant les habitants à suivre la démarche...

1 Charte

3 Niveaux d'engagement



Ensemble, réduisons les pesticides



d'Charte d'entretien DES ESPACES PUBLICS

www.entretien-espaces-publics.fr

voilà **Commune**
s'engage

pour préserver l'environnement

en Auvergne

Crédit photo : JC Chaitillon, FREDON Auvergne - Conception : FREDON Auvergne - Avec l'autorisation des créateurs : CG61, SDE61, CG50, CG14, AELB, AESN, Fredon BN
Impression : Decombat, sur papier recyclé

La charte, concrètement...

Les engagements de la commune

Niveau 1 : traitez mieux



- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants.
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter du jour de la signature et à poursuivre les efforts entrepris par un passage au niveau 2 de la charte.

Niveau 2 : traitez moins



- Respecter les engagements du niveau 1.
- Réaliser un plan d'entretien phytosanitaire des espaces communaux (selon le cahier des charges fourni) et ne plus traiter les surfaces à risque fort pour l'eau.
- Tester des techniques alternatives au désherbage chimique.
- Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

Niveau 3 : ne traitez plus chimiquement



- Ne plus appliquer de produits phytosanitaires
- Ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.



Les engagements des partenaires

Accompagnement par la FREDON Auvergne

- Réunion d'information des élus
- Diagnostic-conseil des pratiques de désherbage de la commune
- Réunion technique avec les agents communaux (étalonnage des pulvérisateurs, validation des propositions d'amélioration, démonstration de matériels alternatifs)
- Accompagnement pour la communication auprès des administrés
- Promotion et valorisation à l'échelle régionale de la charte et des communes engagées (relais par les médias, parcs régionaux, associations des Maires, Concours des Villes et Villages Fleuris, site Internet dédié d'envergure nationale...)

Montage financier*

- Coût de l'opération partiellement pris en charge par les financeurs. Reste pour la commune un coût réduit en fonction du territoire sur laquelle elle se trouve.
- Partenaires financiers :
 - Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
 - Conseils départementaux
- Simplification des démarches administratives (pas de demande de subvention par la commune, uniquement une facture de la part de la FREDON Auvergne)

* Autres montages possibles dans le cadre de contrats territoriaux incluant le volet "pesticides"

Démarche

- 1 **Délibération** du Conseil Municipal et **signature** de la charte par la Commune
- 2 **Accompagnement** de la Commune par la FREDON pour mettre en place les engagements du niveau signé
- 3 **Visite de contrôle** du respect des engagements pris par la Commune
- 4 **Passage en Commission** d'Attribution du Label